

REGLEMENT DE LA VALIDATION DE LA CERTIFICATION ZYTHOLOGUE

La validation de la certification s'effectue à l'issue de quatre évaluations, en quatre épreuves distinctes, décrites ci-dessous.

Evaluation n°1 Etude d'un marché et de bières

- Rapport écrit de 10 à 15 pages permettant aux futurs zythologue d'illustrer leur capacité d'étude d'un marché, de ses acteurs et des produits à partir d'une zone géographique imposée par leur formateur
- Epreuve écrite de 2h concernant les étapes de fabrication de la bière à partir d'un contexte donné.
- Epreuve Orale Technique de dégustation de la bière :
Analyse sensorielle
Commentaire de dégustation
Argumentaire commercial d'une bière

Evaluation n°2 Gérer un point de vente spécialisé bière

- Epreuve écrite de 2h à partir d'un contexte donné.
- Epreuve Orale minimum 20 minutes sous forme de jeux de rôle avec de potentiels clients afin de les conseiller sur certains produits et d'animer son point de vente. Une partie des échanges devra s'effectuer en anglais

Evaluation n°3 Gestion des achats pour un point de vente

- Epreuve écrite de 2h à partir d'un contexte donné d'informations caractérisant des styles de bières et des intérêts de clients, les étudiants doivent rédiger et détailler des processus d'approvisionnements, ainsi que répondre à des questions en argumentant leurs propos. Ils doivent faire référence à leur culture brassicole

Evaluation n°4 Présentation d'un plan de communication et de fidélisation de clients

- Epreuve écrite de 2h à partir d'un contexte donné les étudiants sont chargés d'élaborer un plan de communication intégrant le digital pour la présenter des offres de bières.

Chaque évaluation sera notée à partir d'une échelle de 0 à 20 et sera coefficientée 1.

A l'issue des 4 évaluations la moyenne doit être égale ou supérieure à 10/20 afin de valider la certification.

En cas d'échec, toute évaluation ayant obtenue une note égale ou supérieure à 10/20 pourra être conservée 5 ans et le candidat pourra représenter les évaluations non validées séparément pendant 5 ans jusqu'à validation complète de la certification.

En cas de fraude lors d'une évaluation le candidat sera automatiquement ajourné et ne pourra plus se présenter à une session ultérieure.

Màj : 23/11/2023